

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

Baccalauréat professionnel : spécialité *Interventions sur le patrimoine bâti*

REGLEMENT D'EXAMEN

<p>Baccalauréat Professionnel : spécialité : INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI</p>	<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</p>	<p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.</p>	<p>Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</p>
--	---	--	--

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E.2 : Épreuve de : Préparation des travaux		5						
Sous-épreuve E21 : Etude préalable à une intervention	U.21	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Analyse diagnostique	U.22	2	Ponct. pratique et écrit	2 h	Ponctuel pratique et écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Organisation des travaux	U.23	1	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.3 : Épreuve de : Réalisation des travaux		9						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponct. oral	20 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Réalisation d'une intervention	U.32	4	CCF		Ponct. pratique	14 h maxi.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Travaux annexes	U.33	1	CCF		Ponct. pratique	6 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4 : Épreuve de Langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de Français, histoire, Géographie et enseignement moral et civique		5						
Sous-épreuve E 51 : Français	U.51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire, Géographie et enseignement moral et civique	U.52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.